

C.R.I.C. N° 87 (2014-2015)
2e session de la 10e législature

PARLEMENT WALLON

SESSION 2014-2015

COMPTE RENDU INTÉGRAL

Séance publique de commission*

Comité d'avis chargé des questions européennes

Vendredi 6 février 2015

SOMMAIRE

<i>Ouverture de la séance</i>	1
<i>Projet de partenariat transatlantique de commerce et d'investissement</i>	1
<i>Audition de Mme Arena, Membre belge du Parlement européen élu par le Collège électoral français</i>	
Intervenants : M. le Président, Mme Arena, Membre belge du Parlement européen élu par le Collège électoral français, M. Hazée	1
<i>Échange de vues</i>	
Intervenants : M. le Président, M. Hazée, Mme Defrang-Firket, M. Legasse, Mme Arena, Membre belge du Parlement européen élu par le Collège électoral français, Mme Simonet.....	6
<i>Liste des intervenants</i>	15
<i>Abréviations courantes</i>	16

Présidence de M. Antoine, Président

OUVERTURE DE LA SÉANCE

- *La séance est ouverte à 11 heures 36 minutes.*

M. le Président. - La séance est ouverte.

PROJET DE PARTENARIAT TRANSATLANTIQUE DE COMMERCE ET D'INVESTISSEMENT

M. le Président. - M. De Decker revenant à la tribune, voilà un signe qui nous engage à reprendre nos travaux.

Puis-je avoir le plaisir d'accueillir mon ancienne collègue du Gouvernement, ministre-présidente, qui connaît merveilleusement le sujet qui la passionne, puisqu'elle est membre de la commission ?

Je la remercie d'avoir été là aussi pendant l'audition de notre invité américain. Je ne voulais pas vous mettre dans l'embarras tout à l'heure en vous demandant une réaction, mais si tel était le cas, je vous aurais donné volontiers la parole. Vous avez un avantage incontestable sur lui, c'est que vous, vous pouvez déjà réagir à ce qui vient d'être dit avec toute la diplomatie – parfois d'ailleurs étonnante – de cette délégation américaine, mais cela n'engage que moi.

Chère Madame Arena, soyez la bienvenue au Parlement wallon qui est votre maison.

Audition de Mme Arena, Membre belge du Parlement européen élu par le Collège électoral français

M. le Président. - La parole est à Mme Arena.

Mme Arena, Membre belge du Parlement européen élu par le Collège électoral français. - Monsieur le Président, ce n'est pas parce que je n'avais pas envie de réagir, mais je trouve que l'on a tellement peu l'occasion de rencontrer nos homologues américains et les négociateurs européens de la Commission au niveau de la commission que je ne voulais pas vous priver, vous, du débat qu'il pouvait y avoir.

Je trouvais important de leur laisser plus de temps à eux, pour qu'ils répondent aux différentes questions qui sont, pour la plupart, celles que nous posons systématiquement au niveau du Parlement européen, sur

les précautions qu'il faut prendre sur un accord tel que celui-là.

D'entrée de jeu, je dirais que si l'on est vigilant sur cet accord, ce n'est pas parce que nous sommes anti-Américains. Il est important de le signaler, car on a souvent tendance à dire : « Ceux qui sont contre ou qui demandent des informations complémentaires sur la négociation TTIP sont forcément, d'une part, des anti-Américains et, d'autre part, des anti-échanges ». Je tiens donc à dire, d'entrée de jeu, que les demandes d'informations que nous formulons, les questions que nous avons et les changements de cap que nous souhaitons sont dans l'intérêt à la fois des citoyens américains, mais aussi des citoyens européens. J'ai bien aimé l'intervention de Mme Simonet quand elle dit : « Finalement, ne devrait-on pas réfléchir systématiquement à une prise en considération des normes les plus protectrices, les plus émancipatrices des citoyens, qu'elles soient d'un côté de l'Atlantique ou de l'autre ? ».

D'ailleurs, nous avons rencontré M. Lamy sur cette question qui nous disait : « Si le Traité transatlantique avait pour objectif de prendre les normes les plus hautes de part et d'autre, je pense que tout le monde serait d'accord sur ce Traité transatlantique ». Le problème, c'est que ce n'est pas le cas, car la motivation première de la négociation du Traité transatlantique est une motivation qui vient du milieu des multinationales : 3 % des multinationales américaines occupent 90 % des échanges commerciaux entre les États-Unis et l'Europe. Trois pour cent des multinationales américaines sont sur cette zone d'échanges transatlantiques. Quand on dit : « 3 % des multinationales américaines », c'est faux, dans la mesure où c'est 3 % peuvent aussi se retrouver en Europe. Elles sont, par nature, multinationales. Si je prends une entreprise connue ici, en Wallonie, *Dow Corning*, par exemple, c'est une multinationale dont le siège est aux États-Unis, mais où l'activité est ici en Europe. C'est un des points d'activité sur l'ensemble de l'Europe et elle se trouve, ici, en Wallonie. Quand on dit : « Multinationale américaine », ce n'est pas nécessairement une multinationale américaine. C'est une multinationale. Néanmoins, il faut savoir que ces multinationales occupent 90 % de la question de l'échange. C'est la première information qu'il est important d'avoir.

On a rencontré un spécialiste des Nations unies. On essaye donc, comme vous, d'avoir les sources d'informations les plus diversifiées possible, les plus neutres possible, pour se faire tout un argumentaire et

pour prendre les décisions en connaissance de cause, car in fine, vous et nous, en tant que parlementaires, on devra dire « oui » ou « non ». Dire « oui », sans savoir pourquoi, c'est une faute politique et dire « non » savoir pourquoi, c'est une faute politique aussi.

Quand on sera amené à dire « oui » ou « non », on devra pouvoir dire pourquoi nous disons « oui » et pourquoi nous disons « non ». C'est la raison pour laquelle nous essayons d'aller chercher un maximum de sources objectives. On était, avant-hier, avec un chercheur des Nations unies. Je pense que l'on peut dire que c'est une source objective. Ce n'est pas ATTAC, ce n'est pas le centre d'études IEV du parti socialiste, ni les syndicats, quels qu'ils soient. On essaye donc d'avoir un maximum d'informations. Les Nations unies nous disent : « 3 % et 90 % des échanges ». « Vous devez savoir – disent les Nations unies – que quand ces entreprises rentrent dans un modèle d'échanges, ce n'est pas pour changer le modèle. C'est pour renforcer le modèle dans lequel elle rentre. » C'est la deuxième information. Que cela veut-il dire ? Un modèle de concentration. C'est donc de dire que nous représentons 90 %, si nous pouvions représenter 99 %, ce serait pas mal. Il s'agit donc d'un modèle de concentration qui est en train de se faire et c'est un modèle de libéralisation qui, bien entendu, leur convient.

Trois données sont importantes quand on se trouve du côté européen. Pour le modèle de concentration, on a, en Europe, un tissu économique très diversifié, tant dans sa taille que dans sa production. Quand on rentre dans un modèle de concentration, on détruit cette diversification.

Premièrement, il y a donc un risque pour la diversification économique européenne.

Quand on parle de PME avec les États-Unis, la norme américaine en matière de PME est de 500 travailleurs. Quand on parle de PME avec l'Europe, la norme est de 250, en sachant que 90 % de nos PME sont des entreprises de moins de 50 personnes en Europe.

La norme européenne est à 250, la norme américaine est à 500 et le tissu économique réel de l'Europe est plutôt un tissu économique à 10. Là aussi, je m'en réfère à ce que Mme Simonet disait sur la question de l'agriculture, par exemple. On est dans des schémas de production agricole complètement différents liés à la diversification agricole, la taille agricole des entreprises d'agriculture, par exemple. C'est la réalité dans laquelle nous sommes en Europe.

Des études montrent qu'il y a des gagnants, en tant qu'États membres, et il y a des perdants. C'est vrai, les études le montrent. Je regrette d'ailleurs que la Belgique n'ait pas commandé une étude au Bureau fédéral du Plan concernant les impacts. Je sais que la KUL est en train de travailler sur l'impact de la Flandre – message lancé –

en sachant que la Flandre peut avoir un intérêt : le port d'Anvers. Si l'on augmente les flux, il peut y avoir une question d'attractivité sur les échanges. Cela étant, il est important que chaque État membre puisse faire cette analyse en bonne et due forme.

Quand on parle des gagnants, c'est le PIB qui peut gagner. N'y a-t-il pas de destruction d'emploi chez les gagnants ? Oui. On a d'ailleurs une étude qui évalue l'accord ALENA aux États-Unis entre les États-Unis, le Canada et le Mexique, qui montre qu'alors qu'il était prévu la création de 1 million d'emplois, aujourd'hui, les États-Unis ont perdu 1 million d'emplois, alors qu'ils sont gagnants en PIB sur cet accord. Cela veut dire que des groupes ont gagné de l'argent sur cet accord.

Comment cela se fait-il ? Je suis de ceux qui disent : « Rien ne se perd, rien ne se crée, tout se transforme. » Il y a eu un transfert de certaines productions vers le Mexique où les coûts du travail étaient plancher. Des industries américaines ont alors transféré leur production au Mexique. On va alors dire : « Le Mexique a dû gagner, alors ? ». Non. Dans la mesure où il n'est pas protégé par des conventions par rapport au travail et la qualité du travail de ces travailleurs et le prix à payer pour ces travailleurs, ils n'ont donc rien gagné. Il suffit de regarder la situation de l'état mexicain, aujourd'hui. Je ne pense pas que l'on puisse dire qu'il a été gagnant d'un accord tel que celui-là.

D'un côté, on a perdu des emplois industriels aux États-Unis ; d'un autre côté, on est allé, comme on le fait vers le Bangladesh ou autre, mettre des entreprises qui ne respectent rien au niveau des accords de l'OIT au niveau du Mexique. On ne crée pas de richesse au Mexique, on vide la richesse des travailleurs américains. Par contre, il y a une augmentation de PIB, parce que des rémunérations d'actionnaires et d'investissements se sont faites à ce niveau-là. Des marges de gains ont été augmentées.

Oui, il y a des gagnants, certainement, mais il n'y a pas de garantie de faire partager cette richesse à l'ensemble de la population européenne, que du contraire ! C'est d'ailleurs un axe qui n'existe pas dans la négociation, actuellement : faire adhérer les États-Unis aux normes de l'OIT. Les États-Unis ne veulent pas, tout simplement parce qu'ils savent qu'ils vont pouvoir bénéficier d'un transfert de production de l'Europe vers les États-Unis sur des emplois qui sont chers en Europe. Il y a, là, matière à s'inquiéter. La question sociale est la question de qui gagne et qui perd.

Quand je disais que ce n'est pas contre les États-Unis, la deuxième crainte que nous avons est liée à la transparence. *BusinessEurope* sont les défenseurs des intérêts économiques des entreprises en Europe. Quand on regarde la composition de *BusinessEurope*, ce sont des multinationales. On retrouve dans *BusinessEurope* les mêmes multinationales que l'on retrouve aux États-Unis. Elles sont soi-disant là pour défendre les intérêts

européens. Non ! Elles sont là pour défendre les intérêts des multinationales.

Businessseurope a un gros problème avec l'approche normative européenne. Elle essaie, par tous les moyens, de réduire l'approche normative européenne. Il suffit de voir les crises de nerfs que *Businessseurope* fait en matière de REACH, par exemple la manière dont une entreprise doit prouver que les produits qu'elle met sur le marché sont des produits qui ne causent pas de trouble par rapport à la santé des personnes dans l'industrie chimique. C'est une horreur ! C'est-à-dire que, pour le milieu de l'entreprise, ce principe de précaution européen est un vrai problème.

Businessseurope voit, de l'autre côté de l'Atlantique, une approche qui est beaucoup plus basée sur la prise de risques, plutôt que sur le principe de précaution. *Businessseurope* aura donc un allié de choix avec les partenaires américains pour privilégier l'approche prise de risques plutôt que l'approche principe de précaution qui nous est chère, en Europe. C'est aussi, par rapport au lobby que peut faire la représentation des entreprises au niveau européen sur cette question, qui est extrêmement forte.

Pourquoi est-ce que je parle de lobby ? Vous savez qu'une étude d'impact a été faite sur le TTIP au niveau de la Commission : 85 % des interlocuteurs de l'étude d'impact viennent du milieu du business. Quand on demande de la transparence, en tant que parlementaire européen, ce n'est pas juste la question d'avoir accès aux données, ce n'est pas juste avoir accès aux documents qui sont accessibles ou non. La transparence, c'est d'avoir des études qui ne soient pas mobilisées par des prises d'intérêt. Or, aujourd'hui, nous n'en avons pas la garantie.

Une étude montre que cela pourrait rapporter, en moyenne, 350 euros par citoyen européen. C'est une étude que le commissaire précédent, M. De Gucht, avait sortie. Quand on l'a interrogé là-dessus, il a dit : « C'est vrai, on ne va plus en parler parce que c'est vraiment bidon ». Comment peut-on estimer ce montant de 350 euros ? Autant si l'on ne travaille que sur des politiques tarifaires, uniquement sur la question tarifaire, c'est-à-dire tout ce qui a encore des tarifs à l'entrée, on les retire, on a des modèles économétriques qui peuvent montrer l'élasticité des produits par rapport à la suppression de la taxe à l'entrée. On peut le montrer, mais les deux autres volets – accès aux marchés et mécanisme régulateur – il est impossible d'en estimer l'impact.

Avoir une étude qui dit : « 350 euros par Européen », même si ce n'est pas grand-chose, même si l'on ne sait pas qui va en bénéficier, parce que c'est peut-être par actionnaire européen, ce n'est peut-être pas par travailleur européen. Que sait-on de la répartition ? Cela ne tient pas la route. Les études qui sont aujourd'hui à disposition de ceux qui doivent décider, c'est-à-dire qui

devront dire « oui » ou « non », sont des études sur lesquelles on ne peut pas s'appuyer. La question de la transparence est, pour nous, très importante, non pas si l'on peut avoir accès à une salle de lecture, ce qui est déjà limite...

Monsieur le Président, je sais que vous êtes juriste. À titre personnel, je ne suis pas juriste, je suis dans la Commission INTA. J'ai accès à une salle de lecture qui fait 10 000 pages et je ne sais pas combien de dossiers sont des documents de négociation. Je ne peux y aller que seule, c'est-à-dire non accompagnée d'un expert, juriste par exemple. Je ne peux pas faire de photocopie. Si l'on veut que les parlementaires perdent leur temps à aller lire des documents qu'ils ne comprennent pas pour en sortir je ne sais quoi, c'est l'inverse de la transparence que l'on nous demande. Au contraire, nous nous occupons à quelque chose qui ne sert à rien, en clair. Nous disons alors que nous ne sommes pas d'accord avec cela. Le problème n'est pas là, il est beaucoup plus en amont par rapport à l'exercice de ce TTIP.

On est les avant-derniers à décider. Il y aura d'abord une décision au Parlement européen qui dira « oui » ou « non ». Ensuite, cela ira dans les parlements nationaux, régionaux, et communautaires au niveau belge, pour dire « oui » ou « non ». Si le Parlement européen a dit « oui », tout à fait.

Nous sommes les premiers, en front, pour dire « oui » ou « non ».

Cela veut dire que le traité de Lisbonne, nous donne non seulement la possibilité de dire « oui » ou « non », mais nous donne le droit d'avoir accès à de l'information et des débats avec les négociateurs. Il y a eu une première résolution, lors de la précédente législature, qui a été faite et votée au niveau du Parlement en disant : « Si vous allez à la négociation, mandat qui vous est donné par le Conseil, à savoir les États membres, voilà les balises que l'on vous demande de porter dans cette négociation ».

Il s'avère qu'aujourd'hui :

- l'on a des informations qui mettent en doute les balises que l'on a données à l'époque dans la précédente mandature ;
- la Commission a changé, c'est un fait important à prendre en compte ;
- le Parlement européen a connu de nouvelles élections ;
- l'on a des informations – parce que l'on est allé les chercher – qui nous mettent dans le doute.

En plus – et cela les Américains n'en ont pas parlé – une consultation a eu lieu. On aime ou on n'aime pas les consultations, mais elle a eu lieu. Elle est à inscrire dans l'histoire des consultations de la Commission, car il n'y a jamais eu autant de réponses à une consultation : à savoir, 150 000 personnes ou organisations ont répondu à cette consultation.

Vous savez, quand il y a un appel à consultation sur le Journal officiel de la Commission européenne, sur un thème qui s'appelle « Le traitement des disputes entre investisseurs États », à la base, cela n'anime pas les foules. Ici, le thème, sur le Journal officiel de la Commission européenne pour une consultation, on ne peut pas dire que cela soit un thème qui exalte. Pourtant, 150 000 réponses ont été formulées, en sachant que, pour la Belgique, on a eu, en réponses absolues, autant de réponses que les Français. Dans les 150 000 réponses, la part de la Belgique est de 6,3 % et la part des Français est de 6,7 %.

Cela veut dire que la Belgique et les citoyens belges sont attentifs à ce qui se passe dans le cadre du TTIP. Je le dis, parce que nous sommes représentants de nos concitoyens, même moi qui suis à l'Europe. Ce sont les Belges qui ont voté pour nous. Cela impose donc, de notre part, de rencontrer les citoyens et de se dire : « Mais que s'est-il passé ? ».

Les trois autres nations les plus représentées sont la Grande-Bretagne – c'est étonnant, car a priori, les Britanniques sont plutôt favorables – et le deuxième pays, c'est l'Allemagne et le troisième pays, c'est l'Autriche, en termes de réponses.

Que dit cette consultation ? En gros, il y a un vrai scepticisme par rapport à ce qu'il y a dans cet accord TTIP, en général, et il y a une opposition formelle, aux tribunaux privés, à la mise en place de ces arbitrages.

On a rencontré Mme Malmström sur ce rapport et la Commission dit : « On va mieux communiquer, parce que c'est du fantasme et donc, au fantasme, nous allons faire du marketing pour changer l'opinion des citoyens. » Ce n'est pas une question de marketing, de mieux vendre ou bien moins vendre un outil, c'est une question de confiance que le citoyen a vis-à-vis, d'une part, d'un outil qui est présenté comme étant un outil qui défend l'investisseur et non pas l'État, mais ensuite – et c'est ce que j'ai dit à la Commission : « Vous avez un message extraordinaire. Pour une fois, les citoyens vous disent qu'ils font confiance dans le public. » C'est tout de même incroyable. On va leur dire : « Vous faites confiance au public, on va vous donner du privé ».

Alors que tout le monde sait qu'il y a une crise de confiance du citoyen par rapport à ces institutions. Ici, le citoyen dit : « Je fais confiance en mes institutions, dans ma justice, pour défendre le citoyen » et nous, on va leur dire : « Puisque vous nous faites confiance, et bien on va faire autrement ».

Je trouve que c'est grave, en tant que défenseur d'une justice publique. La Commission ne veut pas entendre et elle a un mandat avec ISDS et elle ira jusqu'au bout dans ce mandat, sauf si les États membres lui demandent de changer le mandat. Nous devons donc, en tant que parlementaires, faire passer des messages auprès de nos États membres pour qu'ils prennent en

considération les craintes que les citoyens ont par rapport à cette question de l'ISDS.

Les Américains trouvent normal que les investisseurs aient des garanties, c'est comme si, aujourd'hui, il n'y avait pas d'investisseurs américains en Europe. J'ai pris l'exemple de cette entreprise, *Dow Corning*. Elle n'a pas d'ISDS, elle est installée, elle a installé de la Recherche & Développement. Ils n'ont pas attendu d'avoir des ISDS. Ils sont là ! Venir plaider pour l'ISDS aujourd'hui, c'est le lobby des 3 % des investisseurs qui disent « non », pas qu'ils ne sont pas protégés, aujourd'hui en Europe, mais qu'ils ne sont pas protégés contre « la folie réglementaire des Européens ». C'est cela qu'ils disent en voulant l'ISDS. Cette folie est due tout simplement à la protection des consommateurs.

Si l'on prône l'ISDS aujourd'hui du côté américain, ce n'est pas parce que les investisseurs ont peur d'avoir un État douteux, c'est parce qu'ils se disent qu'avec l'ISDS, ils seront plus forts pour dire à un État : « Votre règle nous pose problème ».

L'ISDS est problématique là-dessus. Cela ne concerne pas les petites et moyennes entreprises, parce que c'est très cher, d'une part, et, d'autre part, cela met en difficulté un État qui veut régler.

Quand un État sait qu'à la base – et je vais parler aussi de l'autre outil qui, avec l'ISDS, prend en tenaille, la capacité de réguler – il va avoir une mégamultinationale qui va l'attaquer sur une règle qu'il est en train de négocier et qu'il va savoir qu'il devra entamer des procès avec une juridiction privée pour laquelle il n'a aucune estimation de savoir s'il va pouvoir gagner ou perdre, il ne va pas prendre la réglementation. Aujourd'hui, on a un exemple type : en Australie, ils ont pris une réglementation sur la question de la protection des consommateurs par rapport au tabac. Les Américains disent que le jugement n'est pas fait, peut-être que les Australiens vont gagner. C'est vrai. Philips Morris, Australie, ISDS, ce n'est pas fait.

Juste à côté de l'Australie, il y a la Nouvelle-Zélande. Que fait le Gouvernement néo-Zélandais ? Il veut prendre la même loi que les Australiens, mais il attend de voir quel va être le jugement, en Australie, avant de prendre le risque de prendre une mesure de protection de ses consommateurs. C'est cela, l'ISDS. Ce n'est pas juste qu'il faut protéger les investissements. Bien sûr qu'il faut les protéger ! On n'est pas contre le fait qu'un investisseur qui prend des risques doive être protégé dans les risques qu'il prend. Bien sûr ! Cependant, faut-il inverser la machine et dire que c'est d'abord l'investisseur et puis l'État ou bien faut-il dire que l'État doit maintenir son droit à réguler et à protéger ?

Nous, c'est la position que nous défendons en tant que groupe socialiste et démocrate à l'intérieur du Parlement européen : l'Europe doit garder sa capacité de

réguler, de dire ce qu'elle entend par rapport à la protection des consommateurs.

Quand les Américains disent qu'ils ne vont pas diminuer les standards, c'est vrai. Aujourd'hui, dans l'accord avec les États-Unis, il n'y a pas de volonté affirmée de diminuer les standards. Là où l'on a des standards communs, on va tenter d'harmoniser les tests. On prend souvent la question de la sécurité des voitures.

S'il y a le même standard de sécurité et qu'il n'y a pas les mêmes crashes-tests en Allemagne et aux États-Unis, on va dire : « Comment va-t-on faire une homologation du crash test allemand qui vaut pour le marché américain ou vice versa ? ». Là-dessus, on est tous d'accord. Faut-il un traité transatlantique pour le faire ? Non, il n'y en a pas besoin. Les régulateurs aujourd'hui se parlent pour pouvoir améliorer un certain nombre de choses. Mais si on le fait dans le cadre d'un traité transatlantique, il n'y a pas de problème.

Il y a autre chose dans le traité transatlantique dont on ne parle jamais. C'est le forum de coopération réglementaire. On a l'impression que c'est un truc de technocrates, mais ce n'est pas du tout technocrate. D'ailleurs, si vous regardez les textes de *Business Europe* – je les lis, même si c'est compliqué – que disent-ils ? On a une victoire dans le TTIP, on va enfin participer en amont, on va nous demander notre avis avant l'élaboration d'une norme. M. Jones a fait référence à la transparence de l'élaboration des normes, donc la transparence pour le business. C'est-à-dire qu'avant d'établir une norme, on va demander l'avis à *BusinessEurope* et on va lui dire : « Pensez-vous que cette norme va vous faciliter la vie ou pas ? ». *BusinessEurope* – je parle de business, mais c'est par secteur : chimie, pharmaceutique, et caetera – devront donner leur avis avant que nous parlementaires ne soyons saisis de la norme qui sera mise sur la table. Ce seront les industriels qui auront avant nous l'information entre les États-Unis et l'Europe pour définir si cette norme vaut la peine ou pas.

Ce qui m'a fait bondir, c'est quand M. Jones a parlé de la *smart regulation*. On a un dispositif en Europe qui s'appelle REFIT qui est-ce qu'ils appellent la *smart regulation*. Si l'on fait une règle, il faut qu'elle soit intelligente, je suis d'accord avec cela. On est en train de regarder ce qu'il y a aujourd'hui dans le dispositif REFIT, ce qui est considéré comme idiot en clair, ce qui doit tomber à la trappe. La négociation sur le congé de maternité, comment mieux protéger les femmes au travail ? Ce n'est pas intelligent. Les femmes sont suffisamment protégées au travail aujourd'hui. Ce n'est pas intelligent, c'est jugé d'encombrant, la proposition prend trop de temps pour être négociée, cela fait trop longtemps que c'est sur la table et donc on va simplifier, on va le mettre à la poubelle.

(Réaction d'un membre)

REFIT est aujourd'hui un dispositif à l'intérieur de la Commission européenne, qui s'appelle *smart regulation* et qui négocie avec les différents acteurs économiques, syndicats et patrons, sur cette question-là, et qui dit à un moment donné : « Il y a des réglementations qui ne servent à rien en Europe, on va nettoyer ».

M. Hazée (Ecolo). - On parlait de la liste d'une centaine de tests que M. Juncker a pris à son arrivée pour dire : « J'arrête tout cela ».

Mme Arena, Membre belge du Parlement européen élu par le Collège électoral français. - Voilà.

Là dedans, si l'on regarde, plus de 60 % des règles sont des règles environnementales et sociales. REFIT existe déjà à l'intérieur de l'Europe. On va faire un REFIT transatlantique ? Je ne suis pas du genre à être rassurée du tout. Là-dessus, il y a vraiment un problème sur le forum de coopération réglementaire. Cela veut dire que c'est vrai ce qu'ils disent, on va prendre les standards d'aujourd'hui et on ne va pas y toucher par rapport à ce qu'il y a actuellement. Mais ce qu'il y aura demain sera toujours en-dessous de ce qu'il y a à ce jour et jamais au-dessus. Parce que tous les mécanismes seront mis en place pour éviter que ce qui est plus normatif n'arrive pas sur la table du législateur. En clair, c'est ce qui est aujourd'hui dans la négociation TTIP. Il n'a pas tort, mais ce ne sont pas les Américains contre les Européens. C'est une vision de l'organisation économique qui est aujourd'hui mise sur la table.

Dernier point, ce serait bien de faire cet accord entre les Américains et les Européens pour pouvoir l'imposer aux autres. Je ne suis pas d'accord. Si la vision est une révision à la baisse des standards normatifs, je n'ai pas envie qu'on l'impose aux autres. Remettons sur la table une vision qui est plus constructive de part et d'autre. Je suis d'accord de mettre, dans la discussion, la question des services financiers. Les Américains sont plus contraignants que les Européens sur la question financière. Mettons dans la négociation la question des services financiers pour augmenter nos normes.

Quand les Européens disent : « Il faut l'accès au marché », dans l'accès au marché il y a la question des marchés publics. Les Américains ont des mesures protectionnistes concernant leurs entreprises aux États-Unis, c'est le *By American*. On dit : « On va forcer les Américains à ne plus avoir cela pour permettre à nos entreprises de rentrer sur le marché américain ». J'ai envie de dire l'inverse, faisons la même chose, demandons la symétrie. On doit nous aussi protéger certaines industries. Quand on prend la question des panneaux solaires par exemple, on doit protéger nos industries. C'est nous qui les consommons, on les fait fabriquer ailleurs avec des subsides qui reviennent sur le marché européen. Plutôt que de forcer la porte des Américains, prenons ce qu'il y a chez eux et qui peut protéger nos industries.

Je reviens sur la personne des Nations Unies qui nous a fait un exposé et qui dit : « La seule fois où les mécanismes d'échanges commerciaux internationaux ont fonctionné, c'est quand le tissu industriel de l'entité qui s'ouvre est fort. Or, aujourd'hui, le tissu industriel de l'entité Europe est faible ». Excepté les Allemands, d'où : pourquoi les Allemands veulent accélérer la question du traité transatlantique ? Parce qu'ils ont une diminution de la demande en Europe et qu'ils se disent qu'ils vont avoir de nouveaux marchés aux États-Unis.

Tous les autres ne sont pas dans cette situation, on est dans une panne d'investissements industriels actuellement en Europe. D'ailleurs M. Juncker le reconnaît vu qu'il fait un plan d'investissements de plus de 300 milliards d'euros. On est dans une panne d'investissements industriels et on est en train d'ouvrir ce qui va rendre plus faible encore notre tissu industriel. C'est de la folie, y compris quand on est du côté du banc patronal. Mais du vrai banc patronal, pas celui de *BusinessEurope* qui défend les multinationales qui n'ont rien à voir avec l'Europe, mais du banc patronal qui défend les PME et les entreprises européennes qui ont besoin qu'on les soutienne.

Quelle que soit l'appartenance politique que l'on a, que l'on soit MR, cdH, PS, Ecolo, peu importe, on devrait tous se mettre comme un seul homme derrière plus d'exigence parce que l'on est en train de détricoter notre tissu industriel, économique, européen par rapport à cette ouverture. C'est vraiment un message que l'on doit faire passer. Ce n'est pas un message de gauchiste anti-Américains, ce n'est pas du tout cela. Si l'on est vraiment du banc patronal, c'est cela que l'on doit défendre, ce n'est pas la mégaentreprise qui, le jour où elle aura pompé tout ce qu'elle peut pomper en Europe, ira ailleurs.

Voilà, Monsieur le Président, ce que j'ai envie de dire et ce sur quoi on se bat au niveau européen.

(Applaudissements)

M. le Président. - Un bel exposé, c'est le moins que l'on puisse dire, mais je n'ai pas à apprécier ni les uns ni les autres.

Échange de vues

M. le Président. - Je vous rends la parole, chers collègues. Avez-vous des questions, des protestations, des encouragements, des doléances, des demandes à formuler à Mme Arena ?

La parole est à M. Hazée.

M. Hazée (Ecolo). - Je remercie notre collègue parlementaire européenne pour ce qui est à la fois un témoignage d'un suivi du dossier beaucoup plus près que ce que l'on peut faire à proximité de la Commission

Européen, pour ce qui est à la fois une analyse d'ensemble et aussi un procès accablant de la situation dans laquelle nous sommes aujourd'hui.

Oserais-je dire, Monsieur le Président, que la conviction qui était nôtre et dont on a encore parlé ce matin s'est vue encore renforcée par rapport à ces témoignages ? À la fois l'expression du représentant du Département d'État américain et à la fois ici cette analyse de notre collègue. Il est temps d'arrêter les frais, pour reprendre l'expression avec laquelle vous résumiez notre position.

Il est temps d'en sortir puisque, par tous les côtés finalement, on a un train fou qui nous envoie dans ce que l'on pourrait appeler la fin de l'histoire, en fait. Cela me rappelle finalement ce livre que certains ont commencé à écrire à la fin des années 1990. On parlait d'autre chose, mais c'était finalement l'arrivée à la fin de l'histoire. Et ici, c'est un peu une fin de l'histoire où la capacité de réguler des États, c'est-à-dire la capacité de créer, de générer du bien-être plus largement partagé, de poursuivre une évolution de l'humanité, finalement, serait arrêtée. On ne mettrait éventuellement pas en doute, en tout cas à court terme les acquis – encore que les phénomènes indirects conduiraient inévitablement, en mettant en concurrence les uns et les autres, à ce que tel soit le cas –, mais au bout du compte, la capacité à poursuivre cette marche en avant de l'humanité serait finalement arrêtée non pas par tel article de la disposition, finalement, mais simplement par la finalité même du projet. En d'autres termes, il est effectivement temps d'arrêter les frais.

Pour ne pas être trop long, parce que l'on est déjà là depuis fort longtemps, j'en viendrai à deux questions – parce que notre collègue est évidemment très près que pour pouvoir nous en dire un peu plus – sur l'enjeu de la transparence. Mme Arena a évoqué cet alibi organisé, à savoir : « Venez dans une pièce, il y a 10 000 pages, débrouillez-vous, surtout faites-le toute seule et ne prenez aucune photo ou aucune photocopie ». En est-on toujours bien là ? On a une transparence bidon, comme les études bidon dont on parlait tout à l'heure.

Par ailleurs, vous avez alors évoqué le dialogue fréquent de la commission parlementaire avec la commission exécutive, la Commission européenne. Qu'est-ce que cela donne ? Votre analyse est-elle partagée sur plusieurs bancs ? Des critiques, des inquiétudes, une opposition telle, émanent-elles de cette Commission européenne, de manière telle qu'elle peut alors se dire qu'elle est en train de mettre à mal sa propre légitimité, sa propre crédibilité par rapport à la poursuite de ce processus ?

Voilà les deux questions qui me semblaient intéressantes afin d'éclairer davantage notre comité d'avis.

M. le Président. - La parole est à Mme Defrang-Firket.

Mme Defrang-Firket (MR). - Merci, Madame Arena, pour votre exposé. J'aurais voulu savoir si les négociations sont toujours en cours. Finalement, il n'y a donc d'accord final sur rien pour le moment. Il y a encore moyen de rectifier le tir. L'Europe n'est pas si faible que cela. Comment aboutir à un bon accord ? En plus, les États-Unis savent qu'il faut que cet accord soit avalisé par les différents parlements, donc ils n'ont pas intérêt à mettre tant d'horreurs, comme vous venez de l'exposer dans cet accord. Ils sont obligés aussi de mettre de l'eau dans leur vin pour aboutir à un accord qui satisfasse les deux parties.

Comme les négociations sont en cours, je suis sûre qu'il y a encore moyen de ne pas se laisser battre.

M. le Président. - Y a-t-il d'autres interventions ?

La parole est à M. Legasse.

M. Legasse (PS). - Je voulais juste évoquer une précision concernant l'OIT. Ce sont deux conventions qui ont été signées sur huit, si mes informations sont bonnes, ce qui n'est tout de même pas rien. Un autre élément concerne REFIT parce que je ne suis pas sûr de bien comprendre. Pour l'instant, nous-mêmes, nous sommes occupés de passer à la trappe des normes sociales et environnementales fondamentales. Cela m'inquiète comme information, j'aimerais comprendre...

Je souscris évidemment à tous les éléments qui ont été évoqués. Je pense à l'exemple de VEOLIA qui a été évoqué, ici, où une société française, s'il en est, en Égypte, s'est vue confrontée à un problème de législation. Là aussi, on fait appel à un arbitrage qui n'est pas un arbitrage juridictionnel, mais un arbitrage privé. On parle tout de même de clauses qui ont trait au salaire minimum. C'est un exemple qui a été évoqué, je pense, ici, ou en tout cas qui m'a été rapporté.

J'aurais voulu réagir, mais malheureusement c'est plus par rapport à M. Jones qui est parti. Il y a un tas de choses qui me frustrant parce que je n'ai pas entendu beaucoup d'arguments. J'ai entendu juste des déclarations d'intention de sa part où il se voulait rassurant, mais en aucun cas je n'ai été rassuré – mais c'est plus une réflexion personnelle.

Je voulais revenir aussi à ce que vous disiez tout à l'heure, Monsieur le Président, en ouverture, par rapport aux invités futurs – vous avez cité M. Van Rompuy et quelqu'un d'autre. On parle, ici, à une parlementaire européenne qui nous fait un rapport intéressant, mais – Martin Schultz – il serait intéressant d'avoir un point de vue supplémentaire.

M. le Président. - En réaction immédiate, en tant qu'institution, je pense que le Parlement wallon – on ne peut pas lui enlever cela – a tenté, ce n'est pas facile, on

connaît notre modestie, d'instruire au mieux le dossier. Je ne connais pas d'effort similaire dans les parlements nationaux belges.

Bruxelles va peut-être commencer et nos amis flamands l'ont relativement vite expédié. Quant au Parlement fédéral, je n'en ai pas encore d'échos, mais ce n'est pas très actif.

Ce n'est pas parce que nous sommes petits et modestes, parce que nous sommes indispensables dans le processus. Cela nous donne tout de même une force assez importante et cela doit nous réconcilier avec l'Europe, quelque part.

Le Comité d'avis – je le dis pour Mme Arena – des questions européennes a été un peu déserté. Aujourd'hui, l'assiduité, malgré nos différences – elles sont claires –, me donne tout de même beaucoup de courage pour l'avenir.

Je voudrais dire – et je profite du temps de parole. Merci, Monsieur Legasse de me l'avoir renvoyé, si j'ose dire, et s'il n'y a pas d'autre intervention – que Mme Arena – mais cela n'engage que moi – a été brillante. Mais je m'en méfie toujours. Quand on est brillant sur la forme, je me demande ce qu'il reste sur le fond. Parce que l'art oratoire n'est pas donné à tout le monde, donc je serai prudent.

J'ai bien aimé, ce que vous avez dit d'emblée : « On n'est pas anti-Américains ». Vous avez dit à un moment donné que ce n'est pas un combat de gauchistes. Je vais être très franc avec vous – parce qu'il y a un débat dans ma famille politique aussi – au début, je l'avais appréhendé un peu de cette manière-là : « Mais que veut-on à ces États-Unis tout de même, bon sang ! Ce n'est pas parce qu'ils sont un peu plus à droite que nous – je schématise – et que nous on est peut-être un peu des gauchistes un peu attardés... ». Donc, je vais essayer d'instruire. Et je suis parti vraiment, je le confesse ici, sur ce mode-là. Plus j'avance – et là, je partage le propos de M. Hazée – dans l'instruction du dossier, plus mon opinion évolue dans un sens contraire.

Et si je devais schématiser, et je le dis pour Mme Defrang-Firket parce que l'on a eu un échange un peu vif ce matin, et je le regrette si mes propos ont été mal compris. Mais j'entends les partisans du traité, c'est sur le mode : « Mais n'ayez pas peur ; on est de bons négociateurs, laissez-nous faire, vous allez voir le résultat final sera meilleur que tout ce que vous espérez ». Mais je n'entends pas un argumentaire précis qui se déroule devant moi. C'est simplement : « Ayez confiance ! ».

Ce sont peut-être d'excellents négociateurs, sans doute, sûrement. Mais même parmi celles et ceux qui ont fait l'Europe, qui ont joué un rôle important – je pense à Louis, ce n'est tout de même pas un gauchiste,

ni un anti-Américains ! – cela nous a tout de même un peu interpellés, pour dire la vérité.

Par contre, quand j'entends – et vous en êtes – celles et ceux, non pas qui sont hostiles, mais qui ont des craintes parce que le mandat n'est pas clair, parce que cela n'a pas été étudié, qui viennent nous dire : « Voilà pourquoi nous avons nos appréhensions ». Et puis, on a un déroulé, et vous en avez fait une synthèse exceptionnelle. J'ajoute que – et c'est en cela que je suis très heureux de votre présence – vous nous avez appris des éléments supplémentaires. Par rapport à d'autres orateurs de qualité, et caetera, vous nous avez amené des éléments nouveaux que je ne connaissais pas, franchement. Chaque fois que j'apprends quelque chose, je me sens un peu utile.

Toutes ces personnes, dont vous, venez avec une liste d'arguments. Ce n'est pas que l'on est anti-Américains, anticommerce, ce n'est pas bon, nous, voilà, on va faire du repli, on est des Coréens, non pas du tout ! Et c'est cela qui, sur le plan de la forme, m'interpelle terriblement, c'est que dans la dialectique, aujourd'hui, il y en a certains qui n'ont pas d'arguments construits. Cela n'engage que moi, Madame Defrang-Firket, pardonnez-moi de dire tout de même ce que je pense, de temps en temps. Je n'ai rien raté, pas une minute de tous les orateurs, pas une minute. Mais à chaque fois, je suis resté sur ma faim et je le regrette parce que j'aurais voulu que celles et ceux qui défendent ce traité soient plus convaincants, qu'ils viennent nous dire des arguments en disant : « N'écoutez pas Mme Arena, n'écoutez pas les syndicats ». Non.

Je vais le dire à Mme Arena, nous avons eu un moment extraordinaire, c'est quand le représentant de la FEB est venu. Il a fait un exposé de qualité certes, mais lorsqu'il a vu les parlementaires s'exprimer – il ne s'attendait pas à cette qualité-là, je le pense – il a perdu pied.

J'ai trouvé – et cela n'engage que moi – que ses arguments... Il en arrivait même à se rétracter. Je dis à celles et ceux qui considèrent qu'il ne faut pas avoir peur. Je dis – Mme Defrang-Firket est un peu... Je la respecte profondément – alors à ces personnes-là que je voudrais avoir des arguments. Je voudrais que l'on puisse me convaincre et, aujourd'hui, je pense que par votre de prestation... Je suis totalement subjectif, mais ce n'est pas par respect ou admiration de votre personne – cela, c'est autre chose. Je l'ai, mais je la garde pour moi – mais je voudrais avoir des contre arguments et là, je reste sur ma faim !

J'avais une question, c'est la même que M. Hazée.

J'imagine que les députés européens, par nature, sont intelligents, plus que nous, puisque leur circonscription est encore plus large.

Mme Arena, Membre belge du Parlement européen élu par le Collège électoral français. - Pas plus ni moins que les autres.

M. le Président. - Comment cela se profile-t-il au niveau du Parlement européen ? Pour avoir participé à plusieurs cénacles européens, notamment sur les normes SEC, et cetera, il y a pour moi, aujourd'hui, deux ou trois types d'Europe. Il y a les Allemands qui donnent la leçon partout et qui se présentent comme les orthodoxes de la vérité budgétaire et parce que leur modèle réussit – on peut en parler, mais je ne vais pas aller plus loin – disent : « Vous n'avez rien compris ! ». On donne alors un contre argument, mais cela, « C'est le laxisme des Belges », et caetera.

Deuxièmement, on a les Anglais qui disent : « Pourquoi tant d'interventions publiques ? ». Il faut laisser aller le marché, les capitaux, la *City*, laissez faire. Moins il y a de public et mieux les citoyens se porteront ». Ensuite, il y a tout le reste – cela fait tout de même beaucoup – avec des pays de l'Est qui sont un peu revanchards sur notre attitude un peu molle à certains égards.

Toutes ces délégations, tous ces députés se réveillent-ils ? Sont-ils conscients ? Comment se présente aujourd'hui, dans l'arène politique européenne, l'approche du TTIP ? N'y a-t-il pas, au détour du renouvellement du Parlement européen, au détour du renouvellement de la Commission... ? Nous allons dire les choses clairement : M. De Gucht était un ardent défenseur et M. Demarty en était très proche. Je dis, ici, ce que je pense.

On me dit en coulisse que la nouvelle commissaire n'a peut-être plus la même attitude aussi volontariste, laudative, même si elle est enfermée par le mandat du précédent. On n'est pas à huis clos. Du reste, c'est un peu curieux, car je pensais que notre délégué américain, demandant le huis clos, allait nous révéler les éléments qui ne pouvaient pas être répétés, mais au moins être entendus. Je trouve que l'on aurait dû faire le huis clos pour vous et lui, en public. C'eût été plus intéressant, mais, de nouveau, cela n'engage que moi et Mme Defrang-Firket va me trouver terriblement subjectif. Je m'arrête.

Mme Arena, Membre belge du Parlement européen élu par le Collège électoral français. - La première question rejoint la première et la dernière de M. Hazée et M. le Président sur ce qu'il se passe pour l'instant au niveau du Parlement, de la Commission et du Conseil. Comme je le disais, tout à l'heure, la Commission ne bougera que si elle a un message clair qui vient du Conseil qui reverra son mandat. Elle nous l'a confirmé. Elle ne bougera pas sans modification du mandat qui lui serait donné par le Conseil.

Elle joue donc, pour l'instant, le rapport de force en disant : « Je vais jusqu'au bout et on verra les forces en

puissance au moment du vote ». Sauf si des messages clairs, à un moment donné, apparaissent au niveau du Conseil pour revoir le mandat avec ou sans ISDS, avec des listes positives ou négatives, car on n'a pas parlé tout à l'heure... Vous posiez la question de savoir quels sont les champs et secteurs ouverts à la libéralisation. Contrairement à tous les accords commerciaux que l'on a eus jusqu'à présent, ils ont inversé le mécanisme. Jusqu'aujourd'hui, on travaillait avec des listes fermées. C'est-à-dire que l'on ne libéralise que ce sur quoi on est d'accord. Aujourd'hui, ils disent : « On ouvre tout et on fait une liste négative sur ce sur quoi on n'est pas d'accord de négocier ».

Cela veut donc dire que c'est compliqué, car d'une part, on ouvre tout. Cela ouvre complètement tous les champs à la négociation et dans la liste négative, dans les documents – c'est ce qu'il y a dans les lectures que l'on doit compiler – il y a des clauses de réserve en plus des listes négatives qui disent le comment du pourquoi, de la dernière ligne de la capacité, malgré tout, de pouvoir libéraliser ce qu'il y a dans une liste négative.

La question de la liste négative ou positive est donc très dangereuse aussi. Je n'en ai pas parlé, mais c'est un des champs techniques qui est assez difficile à appréhender correctement. Cela veut donc dire que l'idée est de dire que l'on ouvre tout, avec quelques exceptions. La question de l'enseignement supérieur est visée. L'enseignement supérieur est ouvert à la libéralisation. Cela ne concerne pas cette enceinte-ci. Je sais que Mme Simonet y est particulièrement attentive.

Mme Simonet (cdH). - Je n'ai pas eu de réponse.

Mme Arena, Membre belge du Parlement européen élu par le Collège électoral français. - S'il n'y a pas un message clair de la part du Conseil à la Commission, elle continue sur la même ligne que ce qu'elle a établi dans le cadre de son mandat. Elle nous l'a dit, elle ne changera pas.

Pour répondre à votre question de savoir si Mme Malmström est plus modérée que M. De Gucht, non. Il faut savoir que Mme Malmström vient d'un pays scandinave. Les pays scandinaves sont relativement favorables à la question de l'accord transatlantique. Quand je dis relativement, si j'étais en huis clos, je dirais autre chose, mais je pense que nous avons une position. Mme Malmström n'est donc pas du tout dans une autre ligne que la ligne de M. De Gucht. Elle a peut-être une autre manière de le faire ; elle est plus dans le dialogue. Elle a plus ouvert au niveau de la transparence, mais elle est dans la droite ligne de ce que M. De Gucht a fait jusqu'à la fin de la commission précédente.

Que peut-on faire alors ? Nous avons dit clairement que nous devons lui donner des messages clairs par rapport à ce que le Parlement peut soutenir ou pas. Nous sommes donc en train de travailler, au sein du Parlement

européen, à une résolution qui redéfinirait, en fonction de ce qui s'est passé jusque maintenant – la consultation – un cadre qui dit : « Si vous êtes dans ce cadre, on pourrait alors soutenir. Si vous ne l'êtes pas, ne vous étonnez pas après les négociations, que nous disions non ».

Cela s'est-il déjà produit ? Oui, il y a eu ACTA qui a été négocié pendant trois ou quatre ans par la Commission européenne et qui est arrivé, en 2014, sur la table du Parlement européen et qui a été refusé par le Parlement européen, au grand étonnement de la Commission. ACTA, c'était toute la question du traité sur la contrefaçon. Souvenez-vous, c'est le soulèvement Anonymous, à l'époque, qui avait vu par ce traité, le fait qu'il y aurait moins d'accès libres à l'information sur Internet. Il y avait la question de la propriété intellectuelle qui était visée dans cet accord.

Il y a donc eu une montée de la société civile qui a sensibilisé toutes les populations et les parlementaires se sont dit : « Ouf, on est à la veille d'une élection. Si l'on vote ce truc, on est menacés et on ne le fera donc pas ». Il y a eu dans tous les groupes politiques, un sursaut qui a été de dire : « On ne votera pas cet accord ». C'est un peu comme ici, pas de transparence, pas de discussion, pas de prise en considération de la société civile et donc, c'est non. C'est trop dangereux de rentrer dans ce jeu-là.

Nous disons à la Commission que c'est dommage de perdre quatre ans de travail concernant une négociation que vous avez menée depuis 2013. Car on n'est pas encore au vote ; on a encore un peu de temps. Je répondrai aussi par rapport à CETA dont vous avez parlé tout à l'heure. On dit : « On va vous donner les indications sur lesquelles on voudrait que vous travailliez. On sait que l'on n'a rien à vous dire ; vous n'êtes pas obligés de les changer, mais si vous ne les prenez pas en considération, sachez qu'il y aurait une majorité de parlementaires qui voteront contre ».

On veut donc prendre le pouls aussi de la majorité parlementaire, aujourd'hui. Cela ne veut pas dire que ce sera le pouls de la majorité dans deux ans, parce que, en fonction de ce qui se passera dans la société civile, il peut y avoir un sursaut. Mais on peut déjà identifier le pouls de la majorité aujourd'hui.

Quelle est cette majorité parlementaire ? Il est vrai que l'on a un groupe socialiste et démocrate vert, GUE, qui est sur la ligne que je viens de donner. Il y a les groupes PPE, ALDE, ECR, EFDD. PPE et ALDE sont plutôt unis pour dire « oui ». ECR et EFDD sont divisés. Par exemple, si l'on prend le groupe des Italiens, les « cinq étoiles », ils sont contre l'accord, mais ils sont dans un groupe qui est pour, à la base. Il y a donc des groupes qui sont divisés.

Je trouve dommage que ce soit dans ce jeu-là, que pour des raisons qui ne sont pas les nôtres – parce que nous sommes pour l'échange, nous ne sommes pas

contre les États-Unis – les groupes tels que celui de Marine Le Pen, l'extrême droite, pour des raisons souverainistes, pour des raisons de repli sur soi, sont contre. La tendance, à l'intérieur du Parlement, est compliquée, aujourd'hui.

On pourrait avoir une majorité qui dise « oui, mais », plutôt que d'avoir une majorité qui dise « non ». Si les « oui » ne sont pas à même de dire le « mais », on sera obligés d'aller dans le « non ». Il faut ramener de la raison dans un débat tel que celui-là.

À ceux qui disent : « C'est du fantasme, tous ceux qui disent que c'est dangereux ». Je dis : fantasme pour fantasme, c'est aussi du fantasme à ceux qui disent que c'est le nirvana. Il faut ramener de la raison autour de ce débat et venir avec des arguments que l'on peut entendre de part et d'autre. Je ne suis pas d'accord de dire que le TTIP, c'est le poulet au chlore – il faut arrêter de faire de la caricature.

Par contre, il y a plein d'autres choses derrière le TTIP qui sont dangereuses et il faut pouvoir les entendre. On doit pouvoir discuter avec des gens raisonnables de part et d'autre. C'est ce que l'on doit essayer de faire dans la résolution.

Je ne suis pas sûre qu'on l'aura parce que, comme je le disais tout à l'heure, *BusinessEurope* a un pouvoir extrême, un pouvoir fort par rapport à certains groupes politiques, d'autant plus que l'on est une Europe à genou, aujourd'hui.

Quand on est à genou et que l'on a des arguments faux qui disent que cela va créer de l'emploi – c'est le banc patronal qui dit cela – des richesses, que cela va ouvrir des marchés, que cela va vous aider, que voulez-vous qu'un parlementaire aille dans sa région en disant : « Je vais dire « non » ».

D'un autre côté, partout on dit que cela donnera de l'oxygène à l'Europe. En fait, cela ne donnera pas de l'oxygène à l'Europe. Si on le fait comme on le fait aujourd'hui, avec une Europe à genou, elle aura les deux genoux par terre.

Forcément, les Américains ne sont pas contre que l'Europe ait deux genoux par terre plutôt qu'un. Dans une relation de négociation, il est plus facile d'avoir en face de soi quelqu'un qui a deux genoux par terre plutôt qu'un ou quelqu'un qui est complètement debout. C'est à nous à défendre l'Europe, bon sang ! On n'est pas des Américains, on est des élus européens ! C'est donc à nous à défendre la question de l'Europe. Nous sommes un partenaire qui doit se respecter en tant que tel !

Je ne suis pas certaine que l'on gagnera, si l'on n'arrive pas à décrocher certains groupes politiques européens de la vision *BusinessEurope*.

En clair, il faut décrocher. Il y aura des fanatiques de *Business Europe* qui resteront attachés à cela. Il faut

décrocher un maximum de cette vision qui n'est pas celle qui va construire le bien européen. Quand je dis le « bien européen », c'est y compris ses entreprises. C'est tout le travail que l'on a à faire d'ici au vote, au niveau du Parlement.

La première chose que l'on doit faire, c'est la résolution. Elle devrait venir sur la table au courant du mois de mai-juin, avant les vacances de juillet.

J'ai répondu par rapport à votre question. Que fait-on ? On est au huitième round, y a-t-il moyen de changer quelque chose ? Oui, il y a moyen. On a cette pression démocratique du Parlement, je dirais des Parlements.

Mme Malmström va faire le tour de tous les États membres dans les Parlements, normalement. Je suppose qu'elle va faire le Gouvernement fédéral et le Parlement fédéral. Elle a dit qu'elle faisait le tour des capitales pour aller vendre le TTIP sur lequel elle travaille. Il faut donc qu'elle ait des messages qui ne sont pas contre, mais des questionnements par rapport à tout ce qu'elle propose, qu'elle entende qu'il y a du questionnement par rapport aux différentes capitales.

Deuxièmement, il y aura les Parlements européens et nationaux et le Conseil. Je pense que notre Gouvernement fédéral n'a pas décidé de mettre sur la table la question du Traité transatlantique. Je m'avance, dites-moi si c'est autrement.

La question de la clarification sur REFIT. Je disais simplement que l'on est déjà, en Europe, dans une situation où le pouvoir économique est fort présent. Aujourd'hui, quand on regarde, au niveau de la Commission européenne, la question économique est très présente. La plupart des règles que l'on prend sont très influencées par la demande économique. On doit pouvoir acter cette situation.

Le REFIT, tel qu'il existe en Europe, est déjà fortement influencé par des entreprises qui disent : « L'Europe, c'est trop lourd ». C'est d'ailleurs tellement bien passé dans la tête des gens que l'Europe est perçue comme étant une tour de technocrates. Aujourd'hui, si l'on fait un micro-trottoir auprès des gens, c'est tellement bien ancré dans la mentalité. On ne se dit pas que ce sont des règles qui protègent, on se dit que ce sont des règles qui nous ennuient. C'est bien « brainwashé », déjà au niveau européen.

Si l'on passe au niveau transatlantique, cela ne fait que rajouter à ce poids que l'on donne, aujourd'hui, à l'économique plutôt qu'à la question de la protection. Quand je prenais l'exemple de REFIT, je disais déjà que, dans une logique purement européenne, 60 % des législations que l'on allège sont des législations sociales et environnementales, pourtant, notre capacité démocratique à agir. Si l'on vient rajouter la couche économique américaine, on est foutus. Quand je dis

« on », ce sont ceux qui défendent la logique de la protection et de la capacité d'offrir plus de bien-être. C'est fini...

Je reprends souvent l'argument suivant lequel on a la chance – vous le disiez tout à l'heure – que, en tant qu'élus, en Europe, quelle que soit notre appartenance politique, nous avons une totale indépendance par rapport au monde économique. Quelle que soit notre appartenance, nous ne sommes pas liés au monde économique. En général, il n'y a pas de lien direct entre nos élus et le monde économique.

Ce n'est pas le cas aux États-Unis. Aux États-Unis, le monde politique et le monde économique sont deux mondes extrêmement imbriqués. Là aussi, il y a une vraie différence dans l'exercice démocratique et de l'impact que le monde économique a par rapport à l'impact que le monde économique a dans notre sphère démocratique, ici en Europe. Il faut aussi l'avoir en tête. Ce n'est pas pour rien qu'il y a des cultures différentes, que les approches sont différentes dans les cénacles démocratiques aux États-Unis ou en Europe. Il suffit de regarder le financement de la campagne de Barack Obama, on sait d'où cela vient. Il a donc des comptes à rendre.

Il y a ce lien qui est beaucoup plus fort entre l'économique et le politique aux États-Unis, ce qui n'est pas le cas ici. On importerait, en Europe, ce dysfonctionnement... On a mis un certain nombre de règles pour que ce soit le plus loin possible. On n'est pas garanti qu'il n'y a pas de lien. On a eu, au niveau de la Commission européenne, par exemple, toute cette discussion entre des commissaires qui auraient des liens avec le milieu des affaires. Cependant, on y est attentifs. La preuve, c'est qu'il y a eu un débat pour dire : « Attention, s'il est là, il ne peut pas avoir la compétence liée au milieu des affaires dans lesquelles il était ». On a donc le débat. Aux États-Unis, cela n'existe pas, le débat n'a pas lieu. Au contraire, c'est comme cela. On importerait donc une démocratie qui ne fonctionne pas de la même manière que la nôtre.

C'est pour cela que je faisais le lien avec REFIT, cela ne ferait que renforcer une chape par rapport à cette capacité que nous avons aujourd'hui d'apporter plus de bien-être. Eh bien, on risque de ne plus pouvoir la faire.

Je plaide pour notre modèle européen, tout simplement. Je ne plaide pas pour une vision d'un parti politique d'un modèle européen. Tous, ici, on partage ce modèle européen et on en a été bénéficiaires. L'objectif, c'est de continuer à en faire bénéficier le plus grand nombre, dans les années à venir.

Nous avons une lourde responsabilité. Si, demain, on accepte ce traité et que, dans les 10 années à venir, comme cela s'est passé entre l'ALENA, États-Unis, Mexique et Canada, comme cela s'est passé chez eux, on se retrouve avec 1 million d'emplois en moins, c'est

nous qui l'aurons voté. On aura une réelle responsabilité par rapport à cela !

Je le vois par rapport à la directive relative aux détachements des travailleurs votée en 1996. Aujourd'hui, vous allez partout dans la rue, dans tous les secteurs et les entreprises, elles vous disent que c'est une catastrophe ! On est en 2015 ! En 1996, lorsqu'elle a été votée, je n'en avais même pas entendu parler, de cette directive « détachements ». Aujourd'hui, on est en train de payer une directive catastrophique pour les travailleurs et les entreprises.

Le secteur de la construction vient me dire : « Si vous ne faites rien, le secteur wallon de la construction est en péril, aujourd'hui ! ». Ce sont nos patrons. C'est une responsabilité politique. Je n'ai pas envie, demain, dans dix ans, que des patrons wallons viennent nous dire : « Vous avez fait une connerie, il y a dix ans. » Je n'ai pas envie d'être responsable de cela !

Mme Defrang-Firket (MR). - Madame Arena, nous n'avons pas encore les contenus de l'accord, il n'est pas ficelé. Comment êtes-vous si négative à ce sujet ?

Mme Arena, Membre belge du Parlement européen élu par le Collège électoral français. - Je vous dis que tout ce qui est ici est dans la discussion. Il faut sortir tout cela de la discussion. Cela ne sert à rien de discuter de quelque chose sur lequel on n'est pas d'accord de discuter. Il faut sortir. Sinon, cela veut dire que vous le mettez en négociation.

On a parlé du CETA, le Canada. Pourquoi pensez-vous qu'aujourd'hui, la Commission, Mme Malmström, fait le forçage sur le CETA ? Parce que le Canada est un partenaire privilégié de l'Europe ? À votre avis ? Tout simplement, parce que tout ce qu'il y a dans le CETA est ce qu'il y a dans le TTIP. Sur le CETA, ils ont vite clôturé les négociations. Maintenant, c'est fait, fermé, et on ne peut plus rien changer. Votre position est de dire : « Pourquoi vous inquiétez-vous ? Ils discutent ». En effet, ils discutent, ils ont discuté ; on a dit que l'on n'était pas d'accord et ils ont tout de même clôturé. Maintenant, on ne peut plus rien dire, parce qu'ils ont gardé sur la table des négociations tout ce sur quoi on a dit que l'on n'était pas d'accord.

Maintenant, ils font le rapport de force en disant : « Maintenant, il faut le voter, puisque l'on a fait cinq ans de travail, ce n'est pas pour rien... Votez-le et puis on verra plus tard ».

Cela suffit, parce que, d'une part, c'est un problème pour le CETA, parce que l'on n'est pas d'accord qu'il y ait de l'ISDS, parce que l'on n'est pas d'accord qu'il y ait les marchés publics, parce que l'on n'est pas d'accord sur tout ce que j'ai dit à ce sujet. Mais aussi, tout simplement, parce que les entreprises multinationales qui sont aujourd'hui aux États-Unis disent que, si le TTIP ne passait pas – parce qu'elles voient que cela

commence à chauffer – on se servira du CETA, c'est-à-dire de la plateforme canadienne, pour faire des montages et rentrer en Europe par la plateforme canadienne. Les Canadiens conservateurs disent : « Magnifique, on va avoir de l'activité américaine qui va venir sur notre plateforme canadienne – cela nous intéresse – pour aller vers l'Europe qui a refusé d'avoir le TTIP, mais qui sera obligée d'avoir tout ce qui avait dans le TTIP par le CETA ».

Si l'on était dans une vraie relation de confiance, j'aurais votre attitude en disant : « Allez-y, discutez, on vous fait confiance ». Cependant, on est en train de nous avoir ! Quand vous faites confiance et que votre confiance est trahie, à un moment donné, vous ne faites plus confiance. C'est ce qu'il s'est passé avec la Commission européenne. On a fait confiance, on leur a dit : « Corrigez un certain nombre de choses ». On nous a dit : « Ah non, on a signé, c'est terminé, on ne peut plus rien changer, on avance, on continue ». Maintenant, ils essayent de faire la même chose avec le TTIP. Donc, on ne peut plus...

Je ne sais pas si l'on aura le bon rapport de force pour dire « non » à CETA, je l'espère, mais ce ne sera pas « non » aux Canadiens. C'est « non » à la Commission qui s'entête à ne pas entendre les citoyens européens et qui n'entend qu'une partie de ce qu'ils représentent, c'est-à-dire *BusinessEurope*.

M. le Président. - C'est pour cela que je me suis permis d'inviter, devant vous, M. Johnson, qui était Premier ministre du Québec et qui était négociateur de l'accord Canada-Europe, parce que très honnêtement, c'est un chausse-pied pour le TTIP. Je veux le faire venir dans ce cadre-là.

Ce sera encore un moment important et j'espère qu'avec tout ce que l'on a entendu, lors des dernières auditions, nous aurons peut-être un échange encore plus intéressant.

La parole est à Mme Simonet.

Mme Simonet (cdH). - Je voudrais remercier Mme Arena d'être présente et de son exposé qui met en place des éléments complémentaires du puzzle. Et c'est de plus en plus inquiétant, parce que nous avons tout sur la table, maintenant.

Je voulais parler de la directive « Détachements » qui ne concerne que les Européens. On n'a même pas besoin d'avoir peur des Américains. On s'est débrouillés entre nous comme des manches, tous seuls, et on nous avait dit : « Ne vous tracassez pas, cela va être bon. L'ouvrier polonais ? Mais non, ce n'est pas grave ! ». Ce n'est pas l'ouvrier polonais qui pose problème, mais on n'avait pas vu les effets pervers.

J'ai rencontré M. Bart Tomelein, notre Ministre OpenVLD – ce n'est donc pas quelqu'un qui est contraire et contre les entreprises. Il a dit tout le mal et

qu'il venait avec un plan pour lutter contre la directive « Détachements » tant il était vrai qu'elle était destructrice de nos emplois.

Cependant, maintenant qu'elle est passée, il y a des États membres qui n'ont pas envie de revenir en arrière, au sein de l'Europe. Je ne parle que des Européens, on est entre nous, avec nos valeurs.

Voilà donc quelque chose de catastrophique que nous avons – au sein de la Commission européenne, on a tous une responsabilité – été capable d'engendrer cette erreur ! Tel que c'est appliqué, c'est un monstre avec les détournements que cela induit.

Ne croyons donc pas que tous ceux à qui l'on doit faire confiance sont capables de négocier avec les Américains quelque chose qui serait nécessairement exempt des vices que nous avons nous-mêmes pu générer entre nous. Ne croyons pas cela une seconde ! Tout le monde, en Belgique, même le ministre OpenVLD, est contre. C'est une catastrophe !

Deuxième chose, il est vrai que l'on ne sait pas bien. Là, je vous rejoins. Au début des négociations, je disais que l'on discutait de choses et on ne sait pas ce qu'il y a dedans. On ne sait pas encore tout ce qu'il y a dedans, mais on sait qu'il y a l'ISDS. Cela, ils nous l'ont tous dit ! Je l'ai bien entendu. Ils sont en train d'en discuter et ils vont aboutir. D'ailleurs, si l'on n'y croit pas, voyons l'ébauche. Il y a déjà une ébauche, elle est toute faite, c'est le CETA ! On l'a sous les yeux. Là, c'est fini et on sait ce qu'il y a dedans : l'ISDS. Et, maintenant, on est en train de nous faire quelque chose et on nous dit : « Ne vous tracassez pas ». On regarde le modèle. Il y a un premier modèle, une pièce à casser.

À un moment donné, il est temps de le dire, parce que je crois qu'il est mieux de dire maintenant quelque chose que de dire « non » dans deux ans ou dans quatre ans. Ce sera pire que tout. Il faut le dire maintenant et laisser encore une chance. C'est peut-être cela qui nous différencie parfois pour certains qui disent : « Non, basta, ça suffit, ils exagèrent » et je comprends que cela peut parfois un peu monter. Ce n'est pas monstrueux de négocier avec les Américains. Au contraire, il y a sûrement des choses à faire.

Troisième remarque, je suis pour la liberté et pour la démocratie ; vous aussi, tout le monde, ici, on l'est tous. C'est une chance au Parlement wallon.

Cependant, quand on me dit que plus de liberté, c'est renoncer au droit, renoncer à la démocratie. Il y a des gouvernements démocratiques que j'aime moins et il y en a que j'aime mieux, mais c'est la démocratie. J'y suis plus que tout profondément attachée.

Quand on me dit : « Les litiges, ce n'est pas à la démocratie, ce n'est pas à la justice, on va – ce n'est pas plus de liberté, parce que notre liberté, on la confie à d'autres – leur donner et les clés – parce qu'ils auront les

arbitrages – et on va leur donner un code qui est non dit ». On sera dans du non-droit avec des non-juges.

Pour empêcher qui ? Pas empêcher des privés, mais empêcher des États ! Aujourd'hui, c'est nous, c'est vous, à différents niveaux de pouvoir. Nous qui représentons les citoyens. Et l'Europe aussi, en plus, parce qu'elle oublie qu'elle nous impose des règlements. C'est l'Europe qui est complètement schizophrène et qui va dire : « On ne pourra plus, demain, réglementer ce qui nous semble être bon ». Cela à quoi, on nous répond aussi : « Mais si, vous pourrez réglementer, mais vous payerez ». Quand on connaît la situation des États, aujourd'hui, que ce soit la gestion au Fédéral où l'on essaie de trouver chaque euro qui est rare ou, ici, dans notre Parlement, au niveau européen, payer des milliards ou des millions d'euros, ce n'est pas une alternative de démocratie.

M. le Président. - La parole est à M. Legasse.

M. Legasse (PS). - J'adhère complètement à ce que Mme Simonet vient de dire concernant la substitution du législatif et du judiciaire par un privé, c'est un scandale sans nom. S'il y avait un seul argument à mettre en avant pour suspendre et redéfinir le mandat, c'est à tout le moins sortir l'ISDS.

Ce n'est pas une déclaration, c'est simplement une question par rapport au *process*. Aujourd'hui, on parle d'une résolution qui viserait à redéfinir le mandat. Le cas échéant, qu'il y ait ou pas de résolution, il arrivera un vote dans un an ou trois. Ensuite, quand ce vote aura eu lieu au Parlement européen, cela reviendra vers les parlements nationaux et régionaux. Quel est le *process*, le ratio, le pourcentage d'adhésion ou de non-adhésion qui fait qu'un ou plusieurs parlements nationaux pourraient ou pas bloquer la mise en œuvre de ce traité ?

M. le Président. - La parole est à Mme Arena.

Mme Arena, Membre belge du Parlement européen élu par le Collège électoral français. - Il faut vraiment se servir du Parlement européen pour faire valoir les opinions européennes et non pas des opinions nationales par rapport à un traité tel que celui-là. La première pression qu'il faut mettre, c'est au niveau du Parlement européen.

Une fois que le Parlement européen aura voté, s'il vote contre, tout est réglé, c'est-à-dire qu'il faudra repartir dans de nouvelles négociations si l'on veut, demain, avoir plus que ce que nous avons aujourd'hui dans la relation avec les États-Unis. Je dis tout de même « plus », parce que cela ne met pas fin aux échanges avec les États-Unis. Il y a des échanges, ceux-ci se font bien. On pourrait, par exemple, avoir un traité qui ne traite que de la question de la politique tarifaire ou bien de la question purement des tests. On pourrait avoir quelque chose de plus léger. Si c'est « non », on peut repartir dans une négociation.

Si c'est « oui », cela veut dire que l'on va dans les parlements nationaux et, si un seul parlement national vote contre, le mécanisme est arrêté.

(Réaction d'un membre)

Tout à fait.

C'est important de le savoir. La seule chose, c'est qu'il serait dommage de faire peser sur la tête d'un seul parlement, et plus particulièrement le plus fragile. Plus vous êtes petit, plus vous êtes fragile par rapport à la pression économique américaine. Je peux vous dire qu'ils ont une artillerie lourde. Si, à un moment donné, une région se montre hostile à la question américaine, elle paiera son hostilité, alors que si l'Europe dit : « Nous ne sommes pas hostiles aux États-Unis, mais nous voulons une négociation en bonne et due forme, avec le respect des partenaires », aucun pays ne sera sanctionné, parce que c'est l'Europe.

Il est extrêmement dangereux de faire porter la responsabilité à l'entité la plus petite parce que, comme on le disait tout à l'heure, il y en a qui gagnent. Ceux-là vont voter « oui » et auront tous les bénéfices du gain d'une négociation, et il y en a qui non seulement perdent, mais en plus ils perdraient davantage parce qu'ils montreraient leur hostilité. C'est très dangereux de faire porter cette responsabilité à l'entité la plus petite. Il faut que l'on s'organise pour que cette responsabilité soit portée au niveau le plus haut, pas en hiérarchie, en plateforme de solidarité qu'est l'Europe par rapport à cela.

Il est dommage que ce soit la Wallonie qui dise que l'Europe doit se faire respecter. Maintenant, si c'est à vous de le faire, c'est votre espace démocratique. Ce n'est pas juste de faire porter à un espace le plus petit la responsabilité de ce que les grands ne sont pas capables de faire.

M. le Président. - J'ajouterai que c'est d'ailleurs pour cela, à titre personnel, que je souhaitais que le Parlement wallon mette le pied dans la porte maintenant. Si un jour nous devons dire « non », il faudrait tout de même que nous ayons pu faire entendre notre voix avant, en amont, que ce ne soit pas une surprise, que l'on ait eu cette volonté farouche d'instruction objective, que chacun puisse avoir la parole. Il ne vous a pas échappé que l'on a tout de même eu une délégation qui, en tout cas en nombre, était conséquente au niveau de nos amis américains.

Je voudrais vous laisser sur un dernier élément – je l'ai confié à Mme Arena tout à l'heure –, nous sommes prisonniers de notre affection, de notre devoir de reconnaissance à l'égard des États-Unis.

Imaginons que ce soit un traité Europe-Chine, Europe-Inde, nous n'aurions pas les mêmes précautions d'usage. Moi-même, tout à l'heure, j'en ai témoigné, je le reconnais. Nous ne sommes pas anti-Américains, anti-

échanges. On n'est pas contre un marché économique qui se développe. C'est d'autant plus difficile, à l'égard d'une nation à qui, quelque part, nous devons un certain nombre de considérations, notamment sur le plan militaire.

Rappelez-vous ce que M. Pierre Defraigne a dit à un moment donné, ici : « Si nous avions une armée européenne, nous serions plus détachés des États-Unis ». Cependant, nous n'avons pas l'armée européenne et donc il y a toujours ce devoir de suggestion, de reconnaissance et qui plus est – Mme Arena a utilisé une merveilleuse expression – d'une Europe un peu à genoux, d'une Europe qui est un peu à l'agonie dans son propre projet, à la fois politique, économique, et d'un échec social tout de même relativement retentissant.

Aujourd'hui, comme au lendemain de la guerre, c'est le plan Marshall, mais l'autre, pas celui que nous connaissons. On va tirer la corde américaine et ils vont nous aider. Il y a un peu, dans notre conscience inavouée, ce type d'éléments. Je ne le dis pas pour certaines personnes ici présentes. Je me rappelle quand j'étais l'université, et cetera : « Oui, mais si l'on est contre les Américains... C'est normal, vous êtes des gauchistes ». Vous l'avez utilisé, parce que cela aussi c'est l'autre syndrome : si l'on n'est pas favorable, c'est

que donc sur l'échiquier politique. Ce n'est pas cela la vérité.

Merci de votre témoignage. Bien sûr, votre témoignage est engagé, mais je n'ai pas entendu, aujourd'hui – et je pose le jugement personnellement – une anti-Américains, c'est quelqu'un qui est venu allumer la lumière. Après, nous ferons notre vote en âme et conscience. Aujourd'hui, la protestation et la vigilance gagnent du terrain et nous en sommes. C'est un petit pouvoir, mais un pouvoir extrêmement précieux.

Chers collègues, merci de votre présence, je vous souhaite un bon appétit. Je remercie Mme Arena de sa présence parce que ce fut extrêmement éclairant, à titre personnel.

Mme Arena, Membre belge du Parlement européen élu par le Collège électoral français. - Merci à vous et bon travail.

M. le Président. - Ceci clôt nos travaux de ce jour.

La séance est levée.

- La séance est levée à 13 heures.

LISTE DES INTERVENANTS

M. André Antoine, Président
Mme Marie Arena, Membre belge du Parlement européen élu par le Collège électoral français
Mme Virginie Defrang-Firket, MR
M. Stéphane Hazée, Ecolo
M. Dimitri Legasse, PS
Mme Marie-Dominique Simonet, cdH

ABRÉVIATIONS COURANTES

ALDE	Alliance of Liberals and Democrats for Europe
ALENA	Accord de libre-échange nord-américain – North American Free Trade Agreement
ATTAC	Association pour une Taxation sur les Transactions financières et l'Action Citoyenne
CETA	Comprehensive Economic and Trade Agreement (accord économique et commercial global)
ECR	European Conservatives and Reformists
EFDD	Europe of Freedom and Direct Democracy Group
GATT	Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce
GUE	Gauche unitaire européenne
IEV	Institut Émile Vandervelde
ISDS	Investor-State Dispute Settlement (mécanisme de règlement des différends investisseurs États)
KUL	Katholieke Universiteit Leuven
OIT	Organisation internationale du Travail
OMC	Organisation mondiale du commerce
P.M.E.	petite et moyenne entreprise
PIB	produit intérieur brut
PPE	Philosophy, Politics and Economics
REACH	enRegistrement, Évaluation, Autorisation et restriction des substances CHimiques
TTIP	Transatlantic Trade and Investment Partnership (Partenariat transatlantique de commerce et d'investissement)